

3.5. DEPARTEMENT MUNICIPAL DES AFFAIRES SOCIALES, DES ECOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

M. Manuel Tornare, maire

Préambule

L'année 2001 a permis le renforcement d'options prises en début de législature. En particulier, dans le domaine des efforts entrepris pour développer les liens sociaux entre toutes les couches de la population et favoriser une démocratie locale solidaire et responsable.

Il est évident que les réorientations voulues par le magistrat n'ont pas été mises en route dans la précipitation. Dans certains domaines, des études sont encore en cours. Dans d'autres secteurs, des projets pilotes ont vu le jour.

Globalement, l'ensemble des mesures, déjà prises, envisagées ou encore à l'étude, vont toutes dans le sens d'un service public plus étendu, dans de bonnes conditions et à un prix équitable pour les familles.

Pour le volet social, les modifications législatives indispensables à la réorganisation du service social de la ville de Genève ont été introduites dans la loi cantonale. Nous sommes donc dans une phase de mise en route concrète, dans les quartiers, d'expériences pilotes. En matière d'exclusion sociale, le service a fait la preuve qu'il pouvait répondre, dans l'urgence mais efficacement, à une demande extraordinaire en faveur des SDF, pour la période des grands froids. Sur le long terme, l'adaptation du règlement des prestations financières du SSVG aux réalités actuelles des familles a sensiblement augmenté le nombre des bénéficiaires.

Le projet d'extension du service public est à bout touchant. Au début 2002, le Conseil municipal sera sollicité afin qu'il se prononce sur les changements qui seront proposés en vue de créer un véritable service public de la petite enfance.

Les restaurants scolaires ont "profité" de la crise de la vache folle pour mener à terme une réflexion sur l'alimentation saine. Cette démarche va se poursuivre dans le cadre d'une révision de la structure des associations de restaurants scolaires, actuellement dépassée par le nombre toujours plus important d'enfants et par les exigences de la diététique.

Dans le domaine de la jeunesse, le département s'est efforcé d'assurer une meilleure visibilité à toutes les interventions de prévention, de manière à battre en brèche le sentiment d'insécurité. Cette action de la délégation à la jeunesse pour favoriser la cohésion sociale n'aurait pas pu se concrétiser sans la collaboration active du service des espaces verts et de l'environnement. Le SEVE s'est illustré, en outre, par un esprit d'innovation largement plébiscité par le public : le fleurissement des quais et de l'Horloge fleurie a été revu. De plus, la participation du SEVE au Festival des arbres de Noël a donné lieu à des créations artistiques tout à fait étonnantes.

3.5.1 Coopération au développement et aide humanitaire

Coopération au développement et aide humanitaire

Depuis 2000, le budget de coopération au développement et d'aide humanitaire émerge au budget du Conseil administratif. Une délégation à la coopération, dont la présidence a été confiée au magistrat chargé des affaires sociales, a été créée.

Cette délégation s'est réunie 4 fois en 2001. Plus d'une centaine de demandes ont été traitées, dont 54 retenues pour financement. Les dossiers examinés par cette délégation sont préalablement instruits, puis suivis, par la direction du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

3.5.2 Service social

Mission

L'objectif prioritaire du service social de la Ville de Genève est de contribuer, avec tous/tes les acteurs/trices concerné-e-s et grâce au développement de prestations diversifiées et décentralisées dans les quartiers, à soutenir les plus défavorisé-e-s qui en expriment le besoin.

Structures

Pour assurer sa mission, le service social de la Ville de Genève dispose des structures suivantes :

1	direction de service
8	centres d'action sociale et de santé (CASS)
1	permanence chômage
3	immeubles avec infirmerie (IAI)
1	antenne accueil accompagné "Square Hugo"
1	bureau pour le secteur d'animation
10	clubs d'aîné-e-s
9	espaces-quartiers-aîné-e-s
1	salle à manger
1	espace Emma Louise Zell "@înés & nouvelles technologies"

Personnel

En 2001, le SSVG compte 81 collaborateurs/trices dont 64 réguliers-ères (occupant 59 postes) :

▪	direction et administration	10,5	postes
▪	technique	3	postes
▪	centres d'action sociale et de santé	24	postes
▪	permanence chômage	1	poste
▪	immeubles avec infirmerie	9,5	postes
▪	accueil accompagné «Square Hugo»	2	postes
▪	animation	9	postes

L'absence pour cause de maladies ou accidents du personnel fixe a engendré de nombreux remplacements temporaires de longue durée, ce qui a rendu le travail difficile dans plusieurs unités. Cependant, le SSVG a pu compter sur l'appui de personnes auxiliaires, d'un stagiaire et de nombreux/euses bénévoles.

Locaux

En 2001, l'équipe technique du SSVG a équipé 41 nouveaux postes de travail dans les CASS et a assuré près de 3'000 interventions dans les structures susmentionnées.

- CASS de Champel : étude du nouveau CASS de 870m², sis à l'avenue Dumas 25 C;
- CASS des Eaux-Vives : étude, réalisation et premiers aménagements du nouveau CASS, situé à la rue des Vollandes 38, offrant une surface de 1'550 m²;
- CASS des Grottes : rocade, aménagement et équipement des différents services partenaires (FSASD, HG). Recherche de locaux pour extension et/ou déplacement du CASS;
- CASS de la Jonction : rocade, aménagement et équipement des différents services partenaires (FSASD, HG);
- CASS de Plainpalais : recherche de locaux afin d'étudier la création d'une antenne sociale dans le quartier des Acacias;
- CASS de Saint-Jean et des Charmilles : recherche de nouveaux locaux;
- CASS de la Servette et du Petit-Saconnex : extension, aménagement et équipement de nouveaux locaux d'une surface de 260m². Recherche de nouveaux locaux;
- Square Hugo : équipement de la cuisine et rénovation des locaux;
- Quai du Cheval-Blanc 8 : travaux et déménagement relatifs au déplacement de l'association Korczak, logée précédemment à la rue Chandieu 8;
- Direction du SSVG : étude du transfert de la direction et du secteur d'animation à la rue de la Servette 100.

Une augmentation des déménagements est à relever. Ceci est lié au développement des CASS et aux différents projets du SSVG, tels que l'exposition itinérante et la décentralisation de l'Espace Zell dans les quartiers.

Activités

Actions financières

Les modifications du règlement relatif aux aides financières, entré en vigueur le 1^{er} avril 2001 et la campagne d'information mise en place par le SSVG, ont permis d'accroître considérablement nos prestations.

1) Prestations et allocations sociales mensuelles;

Les allocations sociales, versées aux personnes ou familles (en particulier les familles monoparentales) dont le revenu est inférieur au barème défini dans le règlement, ont augmenté de 76 % pour atteindre 1'601'360 francs (648 allocations sociales pour 1'642 personnes).

Les prestations sociales, versées aux personnes bénéficiaires de l'OCPA comme complément d'aide, ont augmenté de 2 % pour atteindre 8'705'120 francs (4'296 prestations sociales pour 5'015 personnes);

2) Les allocations sociales ponctuelles :

Ces aides ont également augmenté de 130 % pour atteindre 398'625 francs (1'104 aides en 2001 contre 647 en 2000). Durant l'année en cours, de nouvelles directives ont été mises en place, permettant ainsi d'élargir l'utilisation de ce fonds. Désormais, ce fonds est utilisé, soit pour des aides ponctuelles plus conséquentes, soit pour des soutiens durant des périodes définies afin d'apporter un appui aux personnes se trouvant momentanément dans une situation difficile (endettement, perte d'emploi, problèmes de santé, etc.).

En outre, la prise en charge de factures impayées dans les restaurants scolaires a augmenté de 19 % pour atteindre 144'449 francs. Cette action a permis de venir en aide à 206 enfants de familles à bas revenus.

Le montant total des aides financières du SSVG s'élève à 10'867'612 francs, soit une progression d'environ 11 % par rapport à l'année précédente.

Structures d'accueil et d'encadrement

a) Centres d'action sociale et de santé (CASS) :

Les centres d'action sociale et de santé regroupent un service d'aide à domicile (FSASD) et deux services sociaux (Hospice Général et SSVG). Comme à l'accoutumée, le SSVG assume la prise en charge individuelle des consultant-e-s sur le plan du suivi social, accompagné des aides financières ponctuelles sortant du barème de l'assistance publique et des démarches diverses dans le but d'une prévention sociale.

L'action impôts, qui se déroule au printemps dans les CASS, a permis à 2'174 bénéficiaires des prestations du SSVG de faire remplir leur déclaration fiscale grâce à l'aide de personnes formées à cet effet.

b) Immeubles avec encadrement infirmier (IAI) :

Dans les trois immeubles avec encadrement infirmier (Minoteries, Jonction et Seujet), les infirmières du SSVG offrent des soins infirmiers, des conseils de prévention concernant la santé, l'hygiène et l'alimentation à 302 résident-e-s.

c) Antenne accueil accompagné "Square Hugo" :

Les repas offerts par le Square Hugo ont augmenté par rapport à l'année 2000 de 15 %, soit 130 repas et 95 petits-déjeuners servis chaque jour à des personnes démunies.

Malgré une diminution des logements mis à disposition par la Gérance immobilière municipale, 305 personnes ont pu être hébergées et encadrées dans 13 appartements et 3 villas appartenant à la Ville de Genève.

De plus, une assistance nocturne, sous forme de présence dans différents lieux de la Ville, de 23 heures à 3 heures du matin, destinée aux personnes sans domicile fixe, a été mise en place durant les fêtes de fin d'année. Le traditionnel réveillon a réuni 700 personnes au Palladium et a rencontré un vif succès.

d) Permanence chômage :

Cette permanence a pour objectifs d'informer sur la législation du chômage, sur les différentes démarches à accomplir et d'apporter aide et conseils personnalisés en matière d'emploi et de formation. En 2001, 1'878 consultations ont été pratiquées. 194 dossiers sont actifs et 133 dossiers ont été constitués en cours d'année.

Dans la perspective de décentraliser cette action dans les Espaces-Quartiers-Aîné-e-s, une formation dispensée à 18 bénévoles a été mise en place préparant ainsi la démultiplication de cette nouvelle activité.

L'exposition « Distributeurs Automatiques - Découvrez leur magie ! » destinée à sensibiliser les aîné-e-s aux automates a débuté sa tournée itinérante par le quartier des Pâquis en novembre 2001 et se poursuivra dans les autres quartiers de la Ville en 2002.

f) La Nouvelle Roseraie :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, cette maison de vacances pour aîné-e-s, copropriété de la Ville de Genève et de l'Hospice Général a accueilli 489 personnes pour un total de 6.556 nuitées.

Animations socioculturelles

L'année a été marquée par la mise sur pied d'un nouveau programme d'animations et de rencontres pour les aînés qui s'est implanté dans 9 secteurs de la Ville, dénommé "Espaces-Quartiers-Aîné-e-s" (une journée d'animation par semaine en plus des activités organisées par les clubs d'aînés). Par ailleurs, dans chaque quartier, une journée d'animation à l'attention des aîné-e-s, a été mise en place en collaboration avec le Service d'aide et de protection à la population.

a) Clubs d'aîné-e-s :

Les 10 clubs d'aîné-e-s de la Ville de Genève comptent 1'120 membres. Les animations tendent à se diversifier en répondant de façon plus précise aux demandes, notamment dans le domaine socioculturel.

b) Salle à manger :

La salle à manger de Sainte-Clotilde, chapeautée par l'association du "3^{ème} Optimiste-Jonction" a servi 5'055 assiettes lors de 144 repas. Elle a également organisé plusieurs manifestations d'information et de prévention en collaboration avec des partenaires extérieurs.

c) Voyages :

En 2001, le secteur d'animation a proposé aux bénéficiaires du SSVG les séjours suivants : Versailles, Tessin, Sud de la France, lac d'Annecy, Mousquety et le lac d'Orta (26 journées pour 256 participant-e-s).

d) Animations accompagnées :

19 sorties-évasion d'un jour, destinées à des personnes à mobilité restreinte, ont été organisées, ce qui représente environ 298 prises en charge.

e) Atelier peinture :

Grâce à l'appui de plusieurs bénévoles, diverses activités (atelier peinture, artisanat et des repas hebdomadaires) ont permis de réunir une moyenne de 55 personnes par semaine.

f) Spectacles et concerts :

Près de 30 représentations ont été proposées aux bénéficiaires du SSVG et aux membres des clubs d'aîné-e-s, ce qui représente 2'450 billets vendus, dont le spectacle gratuit de Jo-Johnny, spécialement destiné aux aîné-e-s.

g) Cirque Knie :

Les deux représentations du Cirque Knie ont attiré plus de 2'300 spectateurs (bénéficiaires du SSVG, membres des clubs d'aînés et personnes à revenus modestes). A noter que cette année, d'un commun accord avec la Direction du Cirque Knie et la Ville de Genève, les billets pour la matinée ont été proposés gratuitement.

h) Croisière en faveur des bénéficiaires du service social :

La croisière sur le Lac Léman a rassemblé 400 personnes.

Plateforme de coordination contre l'exclusion

Depuis 1994, sur mandat du Conseil d'Etat, la Ville de Genève coordonne l'accueil d'urgence des personnes sans abri sur l'ensemble du canton de Genève. Pour ce faire, le SSVG réunit régulièrement les principaux/ales partenaires privé-e-s et publics/ques impliqué-e-s sur le terrain de l'exclusion sociale, dans le cadre de la plateforme de coordination contre l'exclusion. En 2001, le SSVG a ainsi animé les séances plénières, le secrétariat et a participé aux travaux des diverses commissions thématiques.

Les membres de la plateforme ont été étroitement associé-e-s à l'élaboration d'un mandat pour une étude sur l'exclusion.

Gestion des crédits extraordinaires

En 2001, un crédit supplémentaire de 45'000 francs a été accordé au Square Hugo pour faire face à une augmentation du nombre des repas servis ainsi qu'à une majoration des coûts des fournisseurs, tout en améliorant la qualité nutritive de ces repas.

Commentaire sur les comptes

Le budget de fonctionnement de l'exercice 2001 du service correspond 3,24 % des charges et à 0,05 % des revenus du budget total de la Ville de Genève.

Ce montant prévoyait pour :

un montant de recettes de	509'359	francs
un montant de charges de	31'526'616	francs

Conclusion

L'évolution des besoins socio-sanitaires de la population, observée ces dernières années, s'est accentuée. Parmi les tendances, relevons l'accroissement des problèmes sociaux et financiers des familles, notamment des mères élevant seules leur(s) enfant(s), l'isolement croissant des aîné-e-s ainsi que l'augmentation des personnes présentant des troubles psychiatriques.

L'année 2001 a été marquée par la révision du dispositif socio-sanitaire cantonal qui tend notamment à mieux définir le rôle de chaque partenaire. Dans ce sens, des premières étapes préparatoires en vue de la réorganisation ont été présentées et discutées avec le personnel du SSVG (désignation des deux sites-pilotes, définition des missions des équipes, détermination du profil des collaborateurs/trices et élaboration des mandats pour l'analyse des besoins).

3.5.3 Service des écoles et institutions pour la jeunesse

Mission

La mission du service s'articule autour de plusieurs axes :

- Mise à disposition du Département de l'instruction publique des bâtiments, infrastructures et équipements nécessaires pour les besoins de l'enseignement infantin, primaire et spécialisé.
- Mise à disposition de locaux et d'équipements pour des activités parascolaires et associatives.
- Mise à disposition de place de jeux pour enfants et adolescents.
- Mise à disposition de structures d'accueil dans le domaine des restaurants scolaires, des ludothèques et des colonies.
- Organisation et soutien aux manifestations scolaires et parascolaires.
- Sécurisation du chemin de l'écolier.

Structure et Personnel

Le service est organisé en trois unités : Patrimoine – Moyens Communs – Logistique.

A la fin 2001, il comptait les collaborateurs suivants :

Direction	Unité Patrimoine	Unité Moyens communs	Unité Logistique
Cheffe serv. 1	Cellule jeux 3	Collab. admin. 10	Collab. adm. 3
Adjoint-e-s 3	Techniciens 4	Patrouilleuses 95	Resp. bât. 42 Aux. entretien 59
4	7	105	104

2001 a été marqué par la régularisation du personnel temporaire. C'est ainsi que 9 auxiliaires d'entretien ont été nommés fonctionnaires et 25 autres ont obtenu le statut d'employés réguliers. Cette mesure a également touché l'ensemble des patrouilleuses scolaires (95). Les nouveaux contrats d'employés réguliers sont effectifs dès le 1^{er} janvier 2002. Deux nouveaux engagements ont été effectués : un concepteur informatique à 100 % (poste vacant) et une diététicienne à 50 % (nouveau poste obtenu dans le cadre du budget 2001).

Bâtiments gérés par le service

53 groupes scolaires
45 salles d'éducation physique;
11 ludothèques;
37 restaurants et cuisines scolaires;
2 colonies de vacances (Genolier et Les Plattets);
109 places de jeux.

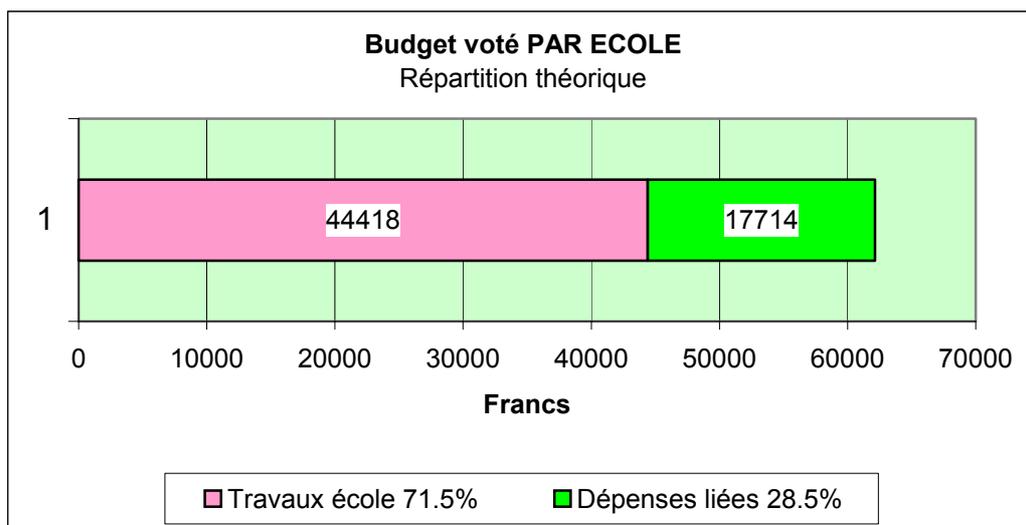
Ce patrimoine a subi les modifications suivantes en 2001 :

- Ouverture de la nouvelle école Peschier et de son annexe, le chalet Spring,
- Ouverture de la nouvelle salle de gymnastique de l'école de la Roseraie,
- Fermeture de l'école de l'avenue Dumas.

Activités

Entretien du patrimoine immobilier scolaire

L'entretien des bâtiments scolaires est au centre des préoccupations du service. L'objectif est d'assurer la meilleure adaptation possible des bâtiments aux attentes du corps enseignant. Cependant, des demandes légitimes sont en souffrance faute de moyens budgétaires suffisants. L'augmentation constante du vandalisme mobilise des ressources croissantes. Le service a lancé un appel d'offre en vue de réaliser une étude de contrôle et d'évaluation de l'état de 36 bâtiments scolaires. Cette étude devrait déboucher sur des demandes de crédits extraordinaires permettant d'entreprendre des travaux d'entretiens touchant les structures des bâtiments. A terme, cette démarche devrait éviter certaines rénovations lourdes qui impliquent de vider le bâtiment et donc de fermer une école.



Budget participatif

Pour la première fois en 2001, le service a mis à disposition d'une école volontaire, l'école de l'Europe, un budget participatif. C'est ainsi qu'une commission réunissant des représentants des enfants, des enseignants, du parascolaire et des associations de quartier a décidé d'engager la somme allouée (Frs 50.000,-- env.) pour réaliser divers aménagements dans l'école. En septembre 2001, 5 écoles se sont annoncées pour disposer de budgets participatifs durant l'année scolaire 2001/2002.

Capacité d'accueil des locaux

Afin de respecter les normes de sécurité lors de rassemblements dans les écoles (normes AEAI), le service a affiché, dans chaque local concerné, la capacité d'accueil maximale. Cette limitation posant de nombreux problèmes lors de l'organisation de manifestations dans les écoles – ou tout simplement lors de réunions de parents d'élèves ou de chorales – le service a étudié de nombreuses possibilités de créer de nouvelles issues de secours. Une demande de crédit pour réaliser ces travaux est en préparation.

Aménagement places de jeux

En 2001, la « cellule jeux », responsable de l'aménagement et de l'entretien des places de jeux, a été restructurée. Elle comporte désormais une entité responsable du nettoyage des préaux et des places de jeux situées dans les parcs.

Numéroté symboliquement "100^{ème} place de jeux" l'emplacement du Village-Suisse a marqué la fin d'un programme, mais non d'une action. A ce stade, il convenait de faire le point et c'est

ainsi que, grâce à un crédit extraordinaire voté en 2001, le service va piloter une étude d'évaluation du travail effectué. Cette étude permettra de poser un diagnostic "sécurité" sur chaque site et de dégager des lignes directrices pour l'avenir. Les interventions d'entretien et de sécurité à réaliser, ainsi que les créations de nouvelles places seront, ensuite, planifiées. L'inauguration de la 100^{ème} place de jeux a été l'occasion d'éditer une plaquette retraçant les grandes étapes de la réalisation du programme. Ce document exprime la volonté du département de développer encore une action qui s'inscrit parfaitement dans le "mieux-vivre" dans les quartiers.

Logistique des bâtiments

Les responsables des bâtiments scolaires sont confrontés constamment à la nécessité de s'adapter à l'évolution de l'enseignement public. C'est ainsi qu'ils ont à concilier des objectifs contradictoires. Ainsi, assurer la sécurité et la propreté du bâtiment ne sont pas toujours compatibles avec la volonté du corps enseignant d'ouvrir largement l'école aux parents. Outre les qualités professionnelles spécifiques qu'exigent les tâches de nettoyage, le personnel d'entretien est amené de plus en plus à faire preuve de réelles capacités de médiation et de négociation.

En 2001, l'unité logistique a dû faire face à des dépassements de lignes résultant de nouvelles surfaces à entretenir mais, aussi, de l'augmentation du vandalisme. Il est à relever que les choix architecturaux qui prévalent lors de la construction des écoles ont une incidence directe sur le coût de l'entretien (baies vitrées, matériau de sol, etc.) qui n'est pas toujours bien estimée. Par ailleurs, des absences de longue durée ont nécessité de faire appel à des entreprises de nettoyage.

Ludothèques

L'organisation des prestations est déléguée à des associations. Le service subventionne les activités, exerce un contrôle sur la gestion et entretient des relations régulières avec les comités. Compte tenu de l'utilité de ces structures pour la collectivité, le service souhaite intervenir davantage dans la vie de ces associations de façon à garantir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande. La Ville de Genève compte 11 ludothèques.

Colonies

Le nombre de journées/enfants subventionnées par le service est en légère baisse (20.477 contre 22.444 pour l'exercice précédent). La demande de structures d'accueil durant les vacances scolaires est pourtant réelle et pas toujours comblée. Il convient là aussi de mieux cibler l'offre, en proposant des séjours plus courts, des camps à thème, etc. L'offre proposée aux pré-adolescents n'est pas satisfaisante quantitativement et qualitativement. Ce problème doit être examiné par le service en collaboration avec les associations qui gèrent des colonies et la délégation à la jeunesse.

Restaurants scolaires

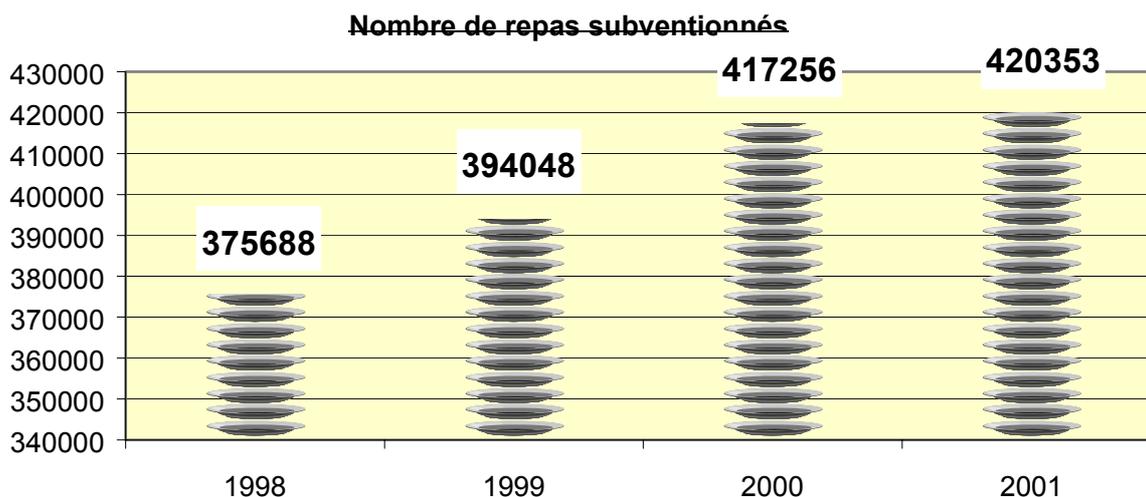
Avec 420.353 repas servis durant l'année scolaire 2000/2001, les 37 restaurants scolaires de la Ville de Genève ont accueilli en moyenne 2800 enfants par jour, soit le 23,2 % des enfants scolarisés dans les degrés enfantins et primaires.

L'augmentation des effectifs dans les restaurants scolaires pose un problème de places d'accueil, de confort et d'encadrement dans de nombreux lieux. Le groupement pour l'animation parascolaire (GIAP), responsable de l'accompagnement des enfants, s'est trouvé dans l'obligation de stopper les nouvelles inscriptions en automne 2001, faute de personnel pour assurer l'encadrement. Le service recherche activement des solutions pour augmenter la capacité d'accueil. En 2001, deux nouveaux lieux ont été ouverts (Peschier et Ferdinand-Hodler) et des études ont été entreprises en vue de l'extension de Ferdinand-Hodler, de l'aménagement d'un restaurant scolaire à l'école Carl-Vogt et de la création d'un nouveau réfectoire à Geisendorf (projet Lamartine).

La gestion des restaurants scolaires déléguée à des associations de bénévoles requiert beaucoup d'attention de la part du service. Celui-ci soutient les comités tout en formulant des

exigences accrues en ce qui concerne la qualité et la sécurité alimentaires. Certaines associations sont à bout de souffle. Le service a entrepris une étude pour connaître le coût et les modalités d'une gestion directe s'il arrive qu'une association se trouve en situation de renoncer à prendre en charge cette prestation.

Entrée en fonction le 1^{er} juin 2001, la diététicienne du service (poste à 50 %) a concentré son activité sur le contrôle et l'évaluation des menus. Elle a également mis en place les fiches de contrôle qualité pour les fournisseurs de produits et un cahier des charges pour les fournisseurs de repas préparés. Ce dispositif de sécurité a permis d'autoriser les associations à réintroduire le bœuf dans les menus, en décembre 2001 (mesure d'interdiction prise en novembre 2000).



Sécurité du chemin de l'écolier

Réparties sur 62 emplacements, les 95 patrouilleuses scolaires ont effectué 29'479 heures de protection à proximité de 39 bâtiments scolaires.

Les préoccupations liées à la sécurité des enfants confrontent le service à des demandes qui dépassent la mission actuelle des patrouilleuses : protection sur des passages dotés de feux de circulation, protection sur le chemin du restaurant scolaire. Le service n'a pas les moyens actuellement de répondre à ces demandes qui nécessiteraient une augmentation importante du budget.

Fêtes des écoles (27 et 29 juin 2001)

Sur le thème "Le Carnaval des Animaux" de Camille Saint-Saëns, 5438 enfants de la division élémentaire ont défilé dans la ville, emmenés par les autorités et encadrés par les enseignants et les commissaires bénévoles. De nombreuses animations musicales et festives ont émaillé ce cortège qui était retransmis pour la première fois en direct sur Léman Bleu. Un écran géant installé sur la place Neuve permettait aux parents et autres accompagnateurs de suivre le défilé. Pour la division moyenne, la fête a été éclatée sur trois lieux : Bastions, Eaux-Vives et Perle du Lac.

Agenda 21

Dans ce domaine, l'accent a été porté sur la qualité et sécurité alimentaire dans les restaurants scolaires, objectifs s'inscrivant dans une politique de prévention des maladies liées aux mauvaises habitudes alimentaires.

Par ailleurs, le service s'est inquiété de la présence éventuelle d'amiante dans les bâtiments scolaires. Une investigation a été effectuée sur 26 bâtiments avec un résultat négatif, sauf dans une école où de l'amiante a été détecté dans un matériau de construction. Une analyse approfondie a permis de confirmer que le matériau en question était parfaitement stabilisé et qu'il n'était pas nécessaire de prévoir son remplacement avant la fin de sa durée de vie.

Commentaires sur les comptes

L'exécution des missions du service a entraîné des dépenses supplémentaires au budget voté pour l'année 2001, notamment en ce qui concerne les travaux dans les bâtiments, le mobilier scolaire, les frais de nettoyage et d'entretien des écoles. A cet égard, le service redoute particulièrement les diminutions linéaires opérées sur le poste 31 à certaines étapes de la procédure budgétaire. Ces décisions touchent de plein fouet les moyens du service pour l'entretien des écoles.

Divers

Le service a participé à l'action "Botanicum" qui s'est déroulée le temps d'un week-end, en septembre, en assurant la tenue d'un stand sur les restaurants scolaires. Par ailleurs, deux marchés aux puces ont été organisés par et pour les enfants.

3.5.4. Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)

Mission

La mise à disposition des parcs et des quais prestigieux de la ville à un public toujours plus nombreux est la mission essentielle du service. L'entretien et la modernisation de ces aménagements constituent les axes prioritaires de son action. Le SEVE gère également le parc aux animaux du Bois-de-la-Bâtie, participe à des expositions et produit de nombreux végétaux pour la décoration des parcs municipaux. C'est un acteur essentiel du développement durable. Les structures du SEVE doivent être adaptées aux prestations toujours plus variées fournies à la population.

Structure, personnel et locaux

Personnel

Les effectifs du service ont régulièrement diminué ces dernières années. Cette tendance commence à s'inverser avec six nouveaux postes réguliers (5 horticulteurs et 1 chauffeur). L'effectif actuel est de 187,5 postes. Le SEVE a également bénéficié, dans le cadre de la mobilité interne, du transfert d'un collaborateur administratif. D'autre part, 2 postes de maçons ont été transférés des pompes funèbres au SEVE et 9,5 postes d'horticulteurs du SEVE aux PFO. Toujours dans le cadre de la mobilité professionnelle, une secrétaire a été transférée au service social. Il en est de même pour un collaborateur chargé de support.

Les conséquences des réductions de l'horaire de travail ainsi que du non-paiement des heures supplémentaires sont toujours présentes. Dans certains secteurs d'activité, le SEVE n'arrive plus à rendre les heures supplémentaires. Cette réalité constitue une diminution de 13 % des ressources humaines disponible et ce manque de moyen n'a pas pu être compensé par un apport suffisant de personnes venant de l'action chômage.

Les mouvements de personnel sont les suivants : dix-huit personnes sont engagées, dont un collaborateur administratif; une employée administrative à 50 %; neuf horticulteurs(trices), dont une à 50 %; quatre aide-horticulteurs; un chauffeur/aide-horticulteur et deux maçons.

Quatre personnes ont fait valoir leur droit à la retraite, dont une demande de retraite anticipée. Quatre personnes ont démissionné et une personne est décédée.

Deux apprentis horticultrices (option floriculture) ont réussi leur CFC, dont une avec mention et un apprenti horticulteur (option pépinière) a également obtenu son CFC avec mention. En automne, trois nouveaux apprentis(es) horticulteurs(trices) et un pépiniériste ont été engagé(e)s. Une apprentie a démissionné.

Au niveau des occupations temporaires, le SEVE engage deux stagiaires, une employée administrative, un gardien d'animaux, une secrétaire, une architecte-paysagiste, un aide-magasinier, un aide-horticulteur/chauffeur et deux horticulteurs. Une secrétaire est engagée sur le fonds chômage de la Ville.

Dans le cadre des occupations temporaires de chômeurs en fin de droits, le service fournit des places de travail, d'une durée de 6 à 12 mois, à dix personnes. Durant l'été dernier, le SEVE a accueilli trente-sept étudiants pour une période de 3 à 4 semaines. Globalement, pour répondre

à la demande du Tribunal de la Jeunesse, du Service de la protection de la jeunesse, de l'Office d'Orientation et de Formation

Locaux

Le service dispose de locaux qui ne sont pas adaptés à la mixité entre hommes et femmes. Ceci crée de nombreuses difficultés quotidiennes dans le travail.

OBJECTIFS

Les objectifs annuels du service sont présentés sous la forme d'un catalogue :

Le 1 devient le 4

Le 2, le 7

Le 3, le 8

Le 4, le 9

Le 5 reste le 5

Le 6 reste le 6

Le 7 devient le 1

Le 8 , le 2

Le 9, le 3

Le 10 reste le 10 et le 11 reste le 11.

OBJECTIFS	DEGRES DE REALISATION ET EXPLICATIONS SUCCINCTES CONCERNANT LE DEGRE DE REALISATION
Objectif no 1 Moderniser l'esthétique paysagère du quai Wilson, du jardin de la Perle-du- Lac, du Monument National et de l'Horloge Fleurie.	Résultat atteint. Ce projet est réalisé avec succès sous réserve de quelques changements dans les choix des plantes et des coloris.
Objectif no 2 Participation à plusieurs expositions (Balexert, Foire de Genève, Floralies de Gênes, de Cervia et de la Roche-sur-Foron).	Résultat atteint. Grand succès populaire.
Objectif no 3 Finalisation de la mise en place du Contrôle de gestion. .	Résultat atteint. La comptabilité analytique est en production. Le budget 2002 par prestations est établi en cours d'exercice.
Objectif no 4 Réorganisation entre le SEVE et les PFO.	Résultat atteint. La collaboration entre ces deux services a été modifiée dans le courant de l'exercice 2001 pour atteindre une meilleure efficacité organisationnelle. Transferts de postes (voir le paragraphe consacré au personnel).
Objectif no 5 Participation active au Festival des arbres de Noël.	Résultat atteint. Le montage de ces différentes décorations de fin d'année occasionne un surcroît de travail estimé, en 2001, à environ 2000 heures.
Objectif no 6 Mise en sécurité des pièces d'eau.	Résultat atteint. Le SEVE sécurise toutes les pièces d'eau le concernant. Quelques bassins restent à charge du service monuments et fontaines dans le courant de l'exercice 2002.
Objectif no 7 Création d'espaces verts - création d'un jardin en mouvement sur les couvertures des voies CFF(3 ^{ème} étape). - réalisation d'une place de repos au jardin du Rhône secteur avenue d'Aire). - Aménagement d'un nouveau parc à chiens dans le haut du parc de Beaulieu	Résultat atteint. L'ensemble de ces travaux est terminé.

<ul style="list-style-type: none"> - Plantation d'arbres en bac à la rue des Peupliers. - Nouvelles plantations dans le cadre du réaménagement de la route de Chêne. - Agrandissement et création de nouveaux aménagements aquatiques dans les enclos du Bois-de-la-Bâtie. - Création d'une plate-bande de rhododendrons à la roseraie du parc La Grange. 	
<p>Objectif no 8 Améliorations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de nouvelles plates-bandes sur le quai Wilson et à la Perle du lac suite à l'étude réalisée par les artistes mandatés par le Conseiller administratif. - Réalisation d'un cheminement dallé au parc Trembley - Mise en place de gravier à la Plaine de Plainpalais pour les forains. - Extension de la station de pompage de La Grange, pose de nouveaux filtres. 	<p>Résultat atteint. Travaux réalisés.</p>
<p>Objectif no 9 Entretien des espaces verts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration du cheminement central et de la cour en pesette située tout autour du musée Ariana - Amélioration de l'installation de filtration de la pataugeoire des Franchises. - Exécution d'une dalle en béton armé pour permettre le stockage du matériel de l'équipe plantations au dépôt de la SIP à l'avenue de Châtelaine. 	<p>Résultat atteint.</p>
<p>Objectif no 10 Etudes en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Regroupement des établissements horticoles aux Bornaches. - Réalisation de deux stations de pompage de l'eau du lac pour l'arrosage des parcs de la rive droite et du Jardin botanique. - Réalisation d'une passerelle dans le biotope humide du parc des Franchises. - Aménagement d'une roselière dans le parc aux animaux du Bois-de-la-Bâtie. - Suite de l'extension du réseau d'arrosage au parc de La Grange. - Augmentation des capacités de la station de pompage de La Grange 	<p>Etudes en cours réalisées en collaboration avec les services concernés de l'Administration municipale.</p>
<p>Objectif no 11 Poursuite et renouvellement du patrimoine arboré</p>	<p>Résultat atteint.</p>

<p>Plantations : 212 arbres, 1184 arbustes, 1450 plantes tapissantes et vivaces, 220'0 rosiers.</p> <p>Abattage : 442 arbres morts et déperissants.</p> <p>Elagage annuel et périodique : 1143 arbres.</p>	
---	--

Production horticole

A Beaulieu, les essais de plantes à massifs ont porté sur 56 variétés de bisannuelles et 65 variétés d'annuelles. D'intéressantes nouveautés sont aussi présentées pour les décorations d'hiver (Horloge Fleurie). Afin d'élargir le choix de fleurs coupées, de nouvelles cultures sont conduites dans les trois établissements horticoles.

Activités, gestion des crédits extraordinaires

Statistiques de production des établissements horticoles (EH)

	EH Beaulieu	EH Bornaches	EH La Grange	Total	Variation (base : 2000)
Plantes en pots	18'320	---	5'170	23'490	+ 1,5%
Plantes à massifs	249'100	---	106'540	355'640	- 6,5%
Fleurs coupées	16'400	71'550	10'750	98'700	+ 2%
TOTAL	283'820	71'550	122'460	477'830	- 4.5%
Variation (base: 2000)	- 5%	- 1%	- 6%	- 4.5%	

Phytiatrie

Au niveau météorologique, deux faits marquants sont à souligner : des précipitations très élevées au mois de mars et une fin d'année polaire.

Sur le plan phytosanitaire, deux maladies redoutables menacent les végétaux de nos parcs :

- le chancre coloré du platane : trois sujets sont atteints à la place des Alpes.
Ce sont les premiers cas constatés en Suisse, au nord des Alpes.
- le feu bactérien : plusieurs foyers sont recensés dans le canton et la ville est encerclée par cette grave maladie.

Le SEVE poursuit ses efforts dans le domaine de la lutte biologique en menant de nombreuses interventions dans les espaces verts et les cultures.

Un programme de régénération du sol favorable aux séquoias, à base de chaux magnésienne, est mis en place dans plusieurs parcs.

AGENDA 21 mesures concrètes prises dans le service pour réaliser l'agenda 21

Dans le cadre de sa mission globale comme dans certaines de ses interventions spécifiques, l'activité du SEVE reste étroitement liée à la protection de l'environnement. C'est **un acteur essentiel du développement durable** en Ville de Genève.

Biodiversité

Enrichissement des collections végétales, aménagement de prés de fauche, conservation d'animaux appartenant à des espèces domestiques en voie d'extinction, critères de choix pour des espèces adaptées aux conditions urbaines.

Renaturation

Création et réhabilitation de biotopes et zones humides, plantations de haies vives, végétalisation de bermes routières, réhabilitation de sous-bois, gestion du patrimoine forestier urbain, aménagement et végétalisation de la couverture des voies CFF à Saint-Jean.

Entretien différencié

Entretien horticole adapté en fonction de l'environnement naturel, choix des végétaux en adéquation avec le site, analyse des sols, limitation de l'épandage d'engrais, lutte intégrée.

Production horticole

Production intégrée, choix de fleurs adaptées aux conditions urbaines, lutte biologique, utilisation de matériaux succédanés de la tourbe, amélioration des installations, recyclage de l'ensemble des matières organiques.

Divers

Récupération des matières plastiques usagées, des piles, du papier, du pet, des cartouches de toner et du verre, étude de la flore et de la faune, réduction du bruit des machines, information du public, installation de nichoirs pour les oiseaux et de troncs d'arbres pour la faune cavernicole.

Commentaire sur les comptes

Le budget 2001 s'élève à Fr. 27'056'634.- de charges et à Fr. 1'554'238.- de recettes. Comme par le passé, la difficulté à contenir les dépenses du chapitre 31 illustre parfaitement les problèmes évoqués dans ce rapport. L'économie enregistrée sur les chapitres 30 (charges du personnel) s'explique par le transfert de postes aux PFO durant l'été 2001 et par certains postes restant vacants durant les procédures de nomination.

Gestion des crédits extraordinaires

Six crédits extraordinaires demeurent ouverts au 31 décembre 2001 :

- Le crédit de Fr. 1'300'000 destiné au quadrillage topographique des parcs, aux contrats de culture et à l'acquisition de véhicules électriques, voté le 23 novembre 1982.
Solde Fr. 11'596 40.
- Le crédit de Fr. 563'500 destiné au remplacement du réseau d'arrosage et de défense incendie du parc La Grange, voté le 13 février 1996. Dépassement : Fr. 3'117.58.
(Ce crédit est terminé. Son bouclage sera centralisé par la division de la voirie, gestionnaire de la part principale du crédit).
- Le crédit de Fr. 200'000 destiné à la mise en place de sécurité pour les pièces d'eau situées sur le territoire de la Ville de Genève, voté le 16 septembre 1998. Dépassement: Fr. 33'119,05
- Le crédit de Fr. 260'000 destiné à la réalisation d'une pataugeoire au parc Mon-Repos, voté le 11 novembre 1998. Dépassement : Fr. 35'563,09
- Le crédit de Fr. 1'000'000 destiné au financement des contrats de culture, afin d'assurer le renouvellement du patrimoine arborisé de la Ville de Genève, voté le 10 octobre 2000.
Solde : Fr. 518'193,85.
- Le compostage des résidus et à l'acquisition d'un camion multi-benne, voté le 4 décembre 2000. Solde: Fr. 752'266,40.

Divers

Le SEVE gère un parc de 90 véhicules machines et engins. Le retard pris dans le renouvellement engendre une augmentation importante des frais d'entretien et de location. Un effort est absolument nécessaire pour le remplacement de certains véhicules et engins en très mauvais état.

Conclusions

Le SEVE se réjouit de la mise à disposition de zones vertes toujours plus nombreuses pour la population. Cependant, la parcellisation des espaces et la pression importante du public dans les parcs conduit le service à envisager de nouvelles structures de nettoyage également en dehors des heures administratives.

3.5.5 Service de l'état civil

Mission

L'état civil a pour mission de gérer tous les événements qui marquent de manière irréversible l'état d'une famille. Pour cela, il renseigne, informe, enregistre, transcrit, délivre des actes d'état

civil (naissances, reconnaissances, mariages, décès, actes de famille, actes d'origine etc.), il procède également à la célébration des mariages.
Le service effectue aussi des recherches généalogiques.

A fin décembre 2001, l'Office comptait 18 collaborateurs (16 postes) répartis de la manière suivante :

- direction, administration	6	
- section naissances, décès, RF	6	(2 postes à 50%)
- section mariages, réception	5	
- apprentie	1	

Pour les locaux rien à signaler sinon qu'une extension serait souhaitable dans un proche avenir pour une meilleure réception.

Objectifs 2001

Degré de réalisation

1. Transformation d'un poste de secrétaire d'état civil en officier de l'état civil supplémentaire. <i>Effectif insuffisant pour répondre aux exigences de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil.</i>	Atteint
---	----------------

Activités

Agenda 21

La principale mesure écologique prise par le service concerne le nettoyage des locaux du bâtiment. Les produits utilisés sont biodégradables et ne contiennent plus de substances toxiques, ni de gaz CFC. Les tubes fluorescents sont repris par le service de l'énergie de la Ville de Genève afin d'être recyclés. Le service de l'énergie s'occupe du chauffage et veille à ne pas faire de gaspillage.

Commentaires sur les comptes

Le budget de l'exercice 2001 prévoyait un montant de recettes de Fr. 930'100.-- et un montant de dépenses de Fr. 2'271.000.--.

Ces dépenses peuvent être ventilées de la manière suivante :

- salaires et charges sociales	77,5 %
- frais généraux	8,5 %
- amortissements, entretien	10,5 %
- fournitures	3,5 %

L'état civil a participé aux efforts d'économies entrepris dans l'ensemble de l'administration en comprimant ses dépenses.

Divers

En ce qui concerne les statistiques, nous constatons encore cette année une légère augmentation des naissances par rapport à 2000 et de reconnaissances.

Par contre les mariages ont été un peu moins nombreux.

Nous avons enregistré 3807 naissances et voici dans l'ordre les prénoms auxquels les parents ont donné la préférence :

Rang 2001	Prénom	Rang 2000	Rang 2001	Prénom	Rang 2000
1.	Alexandre	1.	1.	Sara(h)	1.
2.	Luca(s)	3.	2.	Laura	3.
3.	Nicolas	4.	3.	Léa	2.
4.	Matteo	--	4.	Anna (Ana)	13.
5.	Raphaël	7.	5.	Camille	--
6.	Thomas	7.	6.	Emilie	-
7.	David	2.	7.	Julie	20.
8.	Dylan	9.		Laetitia	5.
9.	Daniel	9.	9.	Inès	16.
10.	Adrien	17.	10.	Marie	6.
11.	Michael	--		Vanessa	--
12.	Loïc	5.	12.	Océane	6.
13.	Théo	18.		Mélanie	18.
14.	Quentin	-	14.	Chloé	11.
15.	Bryan	--	15.	Emma	--
16.	Gabriel	-		Jade	-
17.	Benjamin	-		Jessica	4.
18.	Jonathan	-		Lisa	--
19.	Arthur	--		Maeva	--
20.	Alexis	--	20.	Elisa	6.

3.5.6 Service des pompes funèbres et des cimetières

Mission

L'objectif principal du Service des pompes funèbres est de pourvoir dans la dignité aux obsèques, inhumations et incinérations, des personnes décédées à Genève, en Suisse ou à l'étranger. Par ailleurs, il lui incombe d'assurer la gestion des différentes installations funéraires municipales et d'y maintenir l'ordre et la décence.

Structure Personnel

Le Service des pompes funèbres est un service décentralisé. Direction et administration, 4 rue du Vieux-Marché aux Eaux-Vives, les cimetières de St-Georges, Châtelaine, Petit-Saconnex et Plainpalais, ainsi que le centre funéraire-crématoire de St-Georges. Il dispose également d'ateliers de menuiserie, de peinture, de mécanique et de maçonnerie situés au cimetière de St-Georges. Dans ces ateliers sont exécutés, en plus des travaux inhérents au Service, des travaux de menuiserie, peinture et maçonnerie pour le S.E.V.E. ainsi que divers travaux pour les autres services du Département, lorsque la disponibilité des collaborateurs le permet. Le Conseil administratif a décidé de transférer, dès le 1^{er} juin 2001, 9 horticulteurs travaillant dans les cimetières, du S.E.V.E. au Service des pompes funèbres et, parallèlement, 2 maçons sont retournés du Service des pompes funèbres au S.E.V.E..

Fin décembre 2001, le Service des pompes funèbres comptait **89,5** postes, répartis de la manière suivante :

– direction et administration	11.5	personnes,	soit	12.8%
– centre funéraire-crématoire	23.5	personnes,	soit	26.2%
– cimetières	54,5	personnes,	soit	60,7%

Dans le cadre de l'engagement de jeunes gens durant les vacances scolaires d'été 2001, le service a accueilli **7** personnes en juillet et **7** en août.

Le Service a occupé **2** personnes placées par l'Office cantonal de l'emploi, chômeurs en fin de droits.

Locaux

Pour mener sa mission, le Service des pompes funèbres dispose des structures suivantes :

- 1 centre administratif aux Eaux-Vives
- 2 centres funéraires
- 1 crématoire
- 4 cimetières
- 4 chapelles pour les services funèbres.
- 1 parc de véhicules (corbillards, fourgons, voiture de famille, etc.)

Un projet est à l'étude pour le regroupement des locaux du Service des pompes funèbres dans les loges d'entrée du cimetière de Saint-Georges, après transformations et restaurations des loges.

Activités, gestion des crédits extraordinaires

La refonte du règlement du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire a été effectuée en étroite collaboration avec la juriste du Département. Ce nouveau règlement a été adopté en octobre 2001 par le Conseil administratif et entrera en vigueur courant 2002 dès que le Conseil d'Etat l'aura approuvé.

En 2001, **3090** décès ont été enregistrés dans le canton de Genève.

Le Service des pompes funèbres a organisé **2010** convois, soit le **65 %** des décès du canton.

971 obsèques gratuites ont été organisées ce qui représente le **48,3%** des deuils traités par le Service et le **31.4%** par rapport au nombre de décès enregistrés dans le canton.

Le Service participe toujours à la réalisation de divers projets au sein du Département et plus particulièrement pour le SEVE.

AGENDA 21

Une essence respectueuse de l'environnement et moins nocive pour les collaborateurs est utilisée pour le fonctionnement des petites machines à moteur.

Des bennes supplémentaires dans les cimetières ont permis d'améliorer le tri des déchets compostables. L'étude pour la mise en conformité des fours crématoires, conformément à l'ordonnance sur la protection de l'air (Pair), impliquant divers services municipaux est toujours en cours.

Dans le cadre des mesures de sécurité aux abords des pièces d'eau sur le domaine de la Ville de Genève, une clôture a été posée sur le pourtour de l'étang du cimetière de Saint-Georges.

Commentaire sur les comptes

Le budget de l'exercice 2001 prévoyait :

– un montant de recettes de	Fr.	4'948'800,00
– un montant de dépenses de	Fr.	16'304'003,00
y compris, la subvention destinée à la gratuité des obsèques de	Fr.	650'000,00

Ces dépenses peuvent être ventilées de la manière suivante:

prestations financières (<i>fonctionnement</i>)	32.8 %
subventions (<i>gratuité</i>)	4.0 %
salaires et charges sociales	53.5 %
loyers et entretien des locaux	2.9 %
frais généraux	3.2 %
intérêts répartis	3.6 %

Divers

La formation du personnel travaillant sur les nouveaux concepts informatiques se poursuit. La Direction du Service participe activement depuis le second semestre 2001 à la mise en place du contrôle de gestion au sein du service.

3.5.7 Délégation à la petite enfance

Mission

La Délégation à la petite enfance (DPE) a pour mission de

- susciter la création et le développement de structures d'accueil petite enfance
- superviser la gestion administrative et financière des institutions de la petite enfance
- assister les institutions petite enfance (IPE) sur un plan pédagogique et logistique

Ce mandat est défini par le règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions de la petite enfance.

L'année 2001 a confirmé le rôle de soutien indispensable de la Délégation à la petite enfance auprès des IPE, que ce soit sur le plan de la gestion du personnel, de la gestion administrative et financière, de la pédagogie ou encore de la logistique (service informatique et technique).

La complexité des dossiers à traiter par les IPE (ressources humaines, exigences des familles, questions juridiques liées aux situations de divorces, séparations des parents, etc.) fait que des comités formés de bénévoles sont insuffisants pour apporter des réponses adéquates à ces nouvelles problématiques.

Concernant la qualité de l'accueil du jeune enfant, le service a poursuivi une vaste réflexion portant sur

- la réorganisation du secteur et la mise en réseau des IPE qui vise à la fois une harmonisation des prestations offertes et une optimisation des ressources
- le développement de la formation continue des directions et responsables des institutions afin de combler les écarts entre la formation, l'expérience acquises et les exigences actuelles de ces fonctions
- la rédaction "d'une bible qualité" qui devrait permettre de mieux répondre aux besoins des jeunes enfants en collectivité, tant au niveau des activités développées par les équipes éducatives qu'à celui de l'organisation et de la conduite des IPE elles-mêmes. Par ailleurs, cette bible devrait définir des critères d'évaluation de ces pratiques

L'Observatoire de la petite enfance (collaboration entre la Délégation à la petite enfance et le Service de la recherche en éducation) a achevé l'étude des données statistiques (offre et demande) de l'année 2000, dont les chiffres seront publiés en 2002. Une réflexion est en cours afin de simplifier les récoltes de données et d'offrir un service direct à la population en recherche de places. Par ailleurs, il est envisagé de participer à un observatoire cantonal qui permettra d'avoir une vision plus large des besoins en matière de petite enfance, d'élargir les prestations et d'affiner les résultats obtenus.

Le Label petite enfance (créé en 1997) a modifié son fonctionnement. Pour la première fois, la désignation des meilleurs projets éducatifs innovants a été faite par un double jury. Un premier jury composé des membres organisateurs du label et un deuxième jury constitué par les participants à la journée au cours de laquelle les projets ont été publiquement présentés par leurs auteurs aux professionnels du secteur.

Cette journée du label a été enrichie de la présentation de Madame Jeandon, coordinatrice petite enfance à Grenoble qui est venue présenter une recherche-action effectuée dans sa ville. En 2001, la Délégation à la petite enfance a développé une collaboration plus concrète avec l'AIPE (association d'aide à l'intégration d'enfants avec des besoins spéciaux) à laquelle elle a octroyé une subvention de 50'000.- afin d'améliorer l'accueil des enfants différents dans les IPE.

Enfin, à l'occasion de la journée des Droits de l'enfant, la DPE a organisé une exposition de dessins et peintures d'enfants faits, illustrant ainsi l'article de la Convention recommandant un droit à l'expression pour chaque enfant. Cette exposition s'est déroulée dans la Maison de quartier de Champel et a permis ainsi de développer une collaboration avec une institution accueillant principalement des enfants plus âgés.

Structure, personnel et locaux

Structure

La Délégation à la petite enfance supervise 49 institutions:

crèches ou espaces de vie infantine	26	
crèches à temps partiel	3	
crèches familiales	2	
Garderies, jardins d'enfants	15	
jardin d'enfants handicapés	1	
halte-garderie	1	
lieu d'accueil parents / enfants	1	
Soit un total de	49	institutions

Personnel

En 2001, la Délégation est au bénéfice de 14 postes fixes de travail. Au 31 décembre de la même année, 12 collaborateurs bénéficiaient d'un contrat fixe.

Deux collaboratrices administratives -l'une à 100% sur un poste déjà existant et non encore repourvu -l'autre à 50% sur un poste nouvellement obtenu, ont été nommées durant le second semestre. Un nouvel employé administratif est venu compléter l'équipe, suite au départ d'un de ses membres en avril 2001.

Dans le cadre de l'action contre le chômage menée par la Ville de Genève, un employé administratif à 100% a été affecté au service.

Une secrétaire à 100%, ayant repris des études, a demandé à être transférée sur un poste à 50% à la Délégation à la Jeunesse, ce qui a été accepté ; une remplaçante a donc été engagée à mi-avril.

Du fait de l'absence de longue durée pour maladie d'une des employées du service, deux secrétaires, employées chacune à 50%, ont été engagées sous contrat temporaire.

Un poste de secrétaire à 100% a été transformé au 1^{er} janvier 2001 en poste de collaboratrice administrative du fait de la nature des tâches effectuées.

Un comptable à 100% et une architecte à 50% ont été nommés dans le courant de l'année.

Une adjointe de direction a donné sa démission au printemps et une coordinatrice pédagogique, à 100%, engagée au 1^{er} août.

L'apprenti ainsi que le stagiaire accueillis au sein du service ont réussi leur examen respectif, soit un CFC d'employé de commerce et une maturité professionnelle. Depuis septembre 2001, un nouvel apprenti se forme à la Délégation en vue de l'obtention d'un CFC d'employé de commerce.

Locaux

La Délégation à la petite enfance a son siège au 4b, route du Bout-du-Monde, dans le quartier de Champel.

Le nombre de collaborateurs du service a fortement augmenté depuis sa création et les surfaces du bâtiment occupé actuellement se révèlent insuffisantes pour accueillir l'ensemble du personnel.

Des démarches pour déménager ont été entreprises mais n'ont pas abouti. Il reste par conséquent urgent de trouver de nouveaux locaux !

Activités, gestion des crédits extraordinaires

Développement et rationalisation des institutions de la petite enfance

Une extension de la crèche "Les Asters" a permis la création de 20 places supplémentaires.

Un espace déjà existant est venu rejoindre le giron des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève : Le Tournesol qui propose 30 places d'accueil.

L'Atelier Vie, lieu d'accueil intergénérationnel qui a ouvert ses portes en 2000, est, depuis l'an dernier, une institution de 20 places entièrement subventionnée par la Ville de Genève.

La commune de Cologny a acquis quelques places à l'intention de ses administrés à la crèche de Pré-Picot.

Enfin, afin de répondre aux besoins, un grand nombre de garderies et jardins d'enfants ont étendu leurs horaires d'accueil.

De nombreux projets, que ce soit d'institutions en partenariat, de reprises d'institutions privées existantes ou de création de nouvelles institutions, sont actuellement à l'étude et permettront de proposer de nouvelles places. Certains devraient voir le jour dans le courant 2002. Nous nous heurtons toutefois au problème de l'insuffisance de locaux disponibles et adéquats pour être aménagés en structures d'accueil petite enfance.

Personnel et petite enfance

Un effort important a été fourni pour l'amélioration des conditions salariales et sociales du personnel des IPE. Cette option s'est concrétisée par le maintien des mécanismes salariaux et l'abandon de la contribution de solidarité d'une part et, d'autre part, par la révision du plan de prévoyance professionnelle. Le principe de primauté de cotisation a été conservé et les taux de cotisation de l'employeur et des employés ont été adaptés à ceux appliqués aux fonctionnaires de la Ville de Genève.

Commentaire sur les comptes

Le budget de l'exercice 2001 prévoyait un montant de dépenses de Fr. 41'782'307.-, lesquelles peuvent être ventilées de la manière suivante:

- administration	9,0%
- subventions	91,0%

Conclusion

La nécessité d'une nouvelle gestion de la petite enfance, s'appuyant sur une utilisation plus cohérente des infrastructures et sur une optimisation de l'occupation des places existantes, a été démontrée.

3.5.8 Délégation à la petite enfance

Mission

La Délégation à la Jeunesse a pour tâche d'évaluer les besoins des jeunes, de proposer des actions et des interventions pour répondre à leurs attentes et favoriser la convivialité en ville. Pour ce faire, elle met en réseau les différentes associations et les services s'occupant de ces questions. En particulier, la Délégation intervient régulièrement pour résoudre des problèmes de cohabitation entre différents types de population dans les quartiers. Le service a aussi pour mandat de coordonner le développement et la pratique des sports urbains (Skate). Il s'occupe en outre des maisons de quartier, des bâtiments de l'Auberge de Jeunesse et de la Résidence Le Voltaire.

Structure, personnel et locaux

Pour mener à bien sa mission, la Délégation à la Jeunesse dispose de 3,8 postes occupés par 7 travailleurs sociaux hors-murs à temps partiel.

Le bureau comprend un Délégué à la Jeunesse, un administrateur et une secrétaire à 50%, logés au 15, rue des Vieux-Grenadiers.

Activités, gestion de crédits extraordinaires

Le service a mis en place une action de prévention dans de nombreux quartiers de la ville. Toutefois, il a concentré ses activités, notamment dans le secteur de Saint-Jean et de la place Chateaubriand. Dans ce parc et sur cette place, des buvettes saisonnières ont été implantées durant la belle saison afin de faciliter les contacts.

Le service représente la Ville de Genève dans différents organismes, communaux, cantonaux, fédéraux et même internationaux, relatifs aux questions de drogue, de squatters ou de problèmes généraux liés à la jeunesse.

Il a également organisé les cérémonies des Promotions Citoyennes.

De nombreuses autres interventions ponctuelles ont été effectuées sur demande de différents organismes, dans des " points chauds " où se manifestent des adolescents ou jeunes adultes et où la cohabitation est parfois difficile.

Pour ces activités, le service utilise un crédit extraordinaire de 1'240'000.-- Frs (PR-84), voté par le Conseil municipal le 5 décembre 2000.

En 2001, le service a étroitement collaboré à la Fête de la Musique, au premier championnat genevois de Skate et à la Cité des Métiers.

Agenda 21

L'action du service participe activement à la politique de prévention sociale de la Ville. Elle contribue en particulier au rétablissement du sentiment de sécurité des citoyens. Toutes les interventions de la Délégation concrétisent le développement d'une démocratie participative et citoyenne.

Commentaires sur les comptes

Comme il s'agissait du premier exercice comptable d'un nouveau service, certaines rubriques ont dû être créées ou réévaluées durant l'année écoulée. Cependant, le budget a pu être globalement respecté.